



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 17499

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le rôle et les compétences des orthophonistes. En effet, le champ de leur action s'élargit aujourd'hui au traitement post-opératoire de certains cancers, et leurs interventions en matière de gérontologie ou de prise en charge des malades d'Alzheimer sont par ailleurs appelées à se multiplier dans un futur proche. C'est pourquoi il voudrait savoir si une revalorisation de la prise en charge par la sécurité sociale des séances d'orthophonie est envisagée pour faire face à ces évolutions et si une évolution de l'acte médical orthophonique est à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17499

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1557

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)